

Date : 20070920

Dossier : 07-A-26

Référence : 2007 CAF 300

**CORAM : LE JUGE NOËL
LA JUGE SHARLOW
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

FRIENDS OF ROCKWOOD PARK INC.

demanderesse

et

EMERA INC. et THE EMERA BRUNSWICK PIPELINE COMPANY LTD.

défenderesses

Audience tenue à Ottawa (Ontario), le 20 septembre 2007

Ordonnance rendue à l'audience à Ottawa (Ontario), le 20 septembre 2007

MOTIFS DE L'ORDONNANCE DE LA COUR :

LE JUGE NOËL

Date : 20070920

Dossier : 07-A-26

Référence : 2007 CAF 300

**CORAM : LE JUGE NOËL
LA JUGE SHARLOW
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

FRIENDS OF ROCKWOOD PARK INC.

demanderesse

et

EMERA INC. et THE EMERA BRUNSWICK PIPELINE COMPANY LTD.

défenderesses

MOTIFS DE L'ORDONNANCE DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Ottawa (Ontario), le 20 septembre 2007)

LE JUGE NOËL

[1] Après avoir examiné ses observations écrites et pris en considération les observations présentées oralement par la demanderesse, nous ne sommes pas convaincus que l'appel envisagé soulève une question défendable de droit ou de compétence au sens de l'article 22 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C. 1985, ch. N-7.

[2] Par conséquent, la demande d'autorisation d'appel sera rejetée avec dépens. Une ordonnance sera rendue en conséquence.

« Marc Noël »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Annie Beaulieu

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : 07-A-26

INTITULÉ : FRIENDS OF ROCKWOOD PARK
INC. c. EMERA INC. et THE
EMERA BRUNSWICK PIPELINE
COMPANY LTD.

LIEU DE L'AUDIENCE : OTTAWA (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 20 SEPTEMBRE 2007

MOTIFS DE L'ORDONNANCE DE LA COUR : LES JUGES NOËL, SHARLOW ET
PELLETIER

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE NOËL

COMPARUTIONS :

Lara Tessaro	POUR LA DEMANDERESSE
E. Bruce Mellett Lawrence E. Smith, c.r.	POUR LES DÉFENDERESSES Emera Inc. et The Emera Brunswick Pipeline Company Ltd.
Peter C.P. Thompson, c.r. Krsten Crain	POUR LA DÉFENDERESSE Repsol Energy Canada Ltd.
Jake Harms	POUR LE DÉFENDEUR Procureur général du Canada

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

LARA TESSARO
Vancouver (C.-B.)

BENNETT JONES, LLP
Calgary (Alberta)

PETER C.P. THOMPSON, c.r.
KRSTEN CRAIN

JOHN H. SMITH, c.r.
Sous-procureur général du Canada

POUR LA DEMANDERESSE

POUR LES DÉFENDERESSES
Emera Inc. et The Emera Brunswick
Pipeline Company Ltd.

POUR LA DÉFENDERESSE
Repsol Energy Canada Ltd.

POUR LE DÉFENDEUR
le procureur général du Canada